

Bulletin Municipal

Saint Hilaire D'Ozilhan



Juin 2010



Le mot de Madame le Maire

Avec la parution de ce 5ème bulletin municipal débute la période estivale riche en animations et manifestations.

L'année 2010 a bien mal débuté en nous faisant subir d'inhabituelles intempéries. Avec l'aide des entreprises locales, nous avons pu dégager toutes les rues du village. Des bénévoles nous ont prêté main forte et nous avons ainsi approvisionné en pain les personnes âgées et celles se trouvant isolées. Encore une fois, nous les remercions tous pour cette aide bien précieuse.

Saint Hilaire s'agrandit toujours et c'est avec plaisir qu'à la rentrée 2010/2011, nous accueillerons 84 enfants aux écoles. C'est pourquoi un poste supplémentaire d'enseignant a été créé et qu'une classe sera aménagée à l'étage. Les travaux sont prévus courant juillet.

Vous trouverez tout au long de ce journal l'actualité de ces six derniers mois, un descriptif des travaux en cours, de ceux à réaliser, et les diverses animations proposées par la municipalité.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

N. Laffon

Sommaire:

PAGE 1 :

Le mot de Madame Le Maire
Remise diplôme d'honneur
Finances 2009

PAGE 2 :

Travaux
Ecole
Bus de la mer
Centre aéré
Semaine bleue

PAGE 3 :

Incivilités
Personnel
Indemnité d'un élu
Circulation des véhicules
Rappel concernant les animaux

PAGE 4 :

Etat Civil
Bal du 14 juillet
Environnement
Règlement Cimetière
Bus musical
Rallye vieilles voitures
La taille des arbres
Les associations

Remise de diplôme d'honneur à Monsieur Marty :

La population est invitée à assister à la remise du diplôme d'honneur de Mr Eugène Marty, ancien combattant de l'Armée Française pendant la guerre de 1939-1945, qui aura lieu à la Vieille Eglise le 30 juin 2010 à 18h30. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie.

BUDGET

Situation financière de la commune fin 2009

Si en 2008, suite notamment à l'augmentation des produits fiscaux, le résultat comptable de la commune avait progressé, l'exercice 2009 a été marqué par une baisse de ce résultat. En effet, alors que les produits diminuaient de 1 %, les charges réelles de fonctionnement augmentaient de 8 %. Le village s'étant considérablement agrandi, les charges ont été plus importantes (électricité publique, arrosage automatique, entretien voirie ...)

La capacité d'autofinancement, pour couvrir le remboursement de la dette, a diminué en 2009 (-37,5 %). Elle reste toujours inférieure à la moyenne départementale (81 euros par habitant contre 161 euros par habitant).

L'encours de la dette est passé de 766 euros par habitant à 783 euros par habitant en 2009.

L'emprunt du lotissement a été soldé le 13 avril dernier. Toutefois, trois terrains ne sont toujours pas vendus (ces ventes éviteraient l'emprunt sur 2010).

Taux d'imposition pour l'année 2010 : Taxe d'habitation 8,87 %, Taxe sur le foncier bâti 12,27 %, Taxe sur le foncier non bâti 61,93 %.

Les différents budgets de la commune sont consultables en mairie.

Voirie

Entretien, réfection : Les offres pour la réalisation des goudronnages annoncés dans le précédent bulletin ont été ouvertes le 1er juin. L'analyse est en cours. Les travaux sont prévus en automne-hiver 2010.

La réhabilitation du parvis de la Vieille Eglise a été retirée du programme de travaux pour des raisons de coût. Elle sera intégrée au projet de réaménagement du centre du village.

Répertoire et classement voirie : Le répertoire de la voirie communale qui date de 1990 va être réactualisé dans le cadre de la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) avec la DDTM (ex DDE). Ce répertoire est un des éléments qui détermine le montant de la Dotation Générale de Fonctionnement, attribuée par l'Etat à la commune qui de ce fait n'a pas été revalorisée pour ce point depuis 1990.

Assainissement

Une extension a été réalisée dans le secteur Massacans, d'autres sont prévues chemin d'Avignon, chemin du Carreïrol et chemin du Lavoïr.

Trottoirs Avenue Paul Blisson

La présentation du projet, lors de la réunion publique du 24 mars 2010, a permis d'informer les riverains et de répondre aux questions des personnes présentes.

Démarrés en Mai, les travaux devaient se terminer au mieux en Juillet 2010. Tout sera prêt pour la rentrée scolaire.

Chemins et Fossés

La campagne 2010 pour l'entretien des chemins et fossés est en préparation en coordination avec la commission extra-municipale.

Tourisme

L'électricité a été installée et a permis la mise en lumière du campanile.

Projet de restauration de l'Horloge : Consultations en cours pour la menuiserie, la ferronnerie et la maçonnerie.



Ecole :

Un nouveau poste a été ouvert aux écoles pour la rentrée 2010/2011. En effet, à ce jour le nombre d'enfants inscrits est de 84.

Quatre classes se partageront les effectifs, et la cantine se fera en deux services. Pour ce faire, des travaux d'aménagement seront réalisés pendant l'été afin d'accueillir une nouvelle classe à l'étage et de permettre aux maternelles de changer de salle (manque de place pour la prochaine rentrée).

Les horaires seront les suivants :

- 7 h 30 - 9 h 00 : garderie
- 9 h 00 - 12 h 00 : classe
- 12 h 00 - 14 h 00 : temps de repas
- 14 h 00 - 17 h 00 : classe
- 17 h 00 - 18 h 00 : garderie

Bus de la mer : Les bonnes idées engendrent des idées ...

Cet été le « bus de la mer » a été adopté par la Communauté des Communes. Celle-ci prendra en charge les frais de bus et comme vous avez pu le lire dans son dernier bulletin, une participation sera demandée à tous les voyageurs. Toutefois, la mairie, ayant à cœur la gratuité de cette animation estivale, a décidé de prendre en charge les billets de transport. Les voyages pour le Grau du Roi vous seront proposés tous les mercredis de juillet et août (voyage du 14 juillet reporté au 17). Pour les renseignements et les inscriptions, se rapprocher du secrétariat de mairie.

Centre aéré :

Le centre aéré de Remoulins accueille les enfants de 3 à 12 ans. Veuillez vous adresser en mairie de St Hilaire pour effectuer une pré-inscription. Les tarifs sont de 10 € par enfant et par jour à la charge de la mairie et 10 € par enfant et par jour à la charge des parents (selon le quotient familial).

Semaine bleue « semaine nationale des retraités et des personnes âgées » :

Cette année et pour la première fois, la municipalité va organiser des animations lors de la semaine bleue du 18 au 25 octobre. Vendredi 22 octobre 2010 après midi, un thé dansant sera offert aux personnes âgées du village, le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

Les Incivilités :



- Le samedi 29 mai au matin, il a été constaté que les plantations devant la mairie avaient été saccagées pendant la nuit. Un pot a été cassé et les deux buis ont été volés. Les plantations venaient tout juste d'être renouvelées pour embellir la façade de la mairie...

En début d'année, nous avons déjà pu constater le vol des plantations de lavandes et de romarins (virage de la route de Fournès).

- Nous regrettons que les abords des colonnes de tri soient souillés régulièrement ... Des poubelles ménagères, cartons et autres déchets sont retrouvés systématiquement aux pieds des colonnes. Devons nous rappeler une énième fois que le SICTOMU NE LES RAMASSE PAS ? Ce sont les employés communaux, qui deux fois par semaine, sont tenus de réaliser ce travail répétitif et répugnant.

Il est regrettable que le comportement de certains porte préjudice au travail des employés communaux et à l'ensemble de la population.



Personnel :

* Mr René Chardon a fini son contrat CAE : Nous lui souhaitons une bonne retraite.

* Mr Vincent Dhombres a repris son travail le 17 mai 2010, après plusieurs mois d'arrêt.

* Mr Rémy Alarcos a eu un CDD de 1 mois, pour couvrir la période vacante entre le départ à la retraite de Mr Chardon et la reprise de travail de Mr Dhombres.

* Mme Nadine Regimbaud assurera le remplacement de Melle Marioge Cristel pendant son congé de maternité.

Indemnité à un élu : A la demande du conseil, Mr Borrás Hélios, conseiller délégué à l'urbanisme, s'est vu attribué une indemnité compte tenu de son investissement pour la Commune. Celle-ci n'entraîne aucune dépense supplémentaire, Mme le Maire et ses 4 adjoints ayant diminué leurs indemnités afin de répartir l'enveloppe budgétaire entre 6 élus au lieu de 5, comme auparavant.

Mairie de Saint Hilaire d'Ozilhan

Place Jean Jaurès
30210 St Hilaire d'Ozilhan
Tel: 04 66 37 28 25
Fax: 04 66 37 34 64

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de : 8h30 à 12h30
et de : 13h30 à 17h30
Et le samedi de : 8h à 12h.

Site : www.sainthilairedozilhan.fr

Adresse internet : mairiesainthilairedozilhan@wanadoo.fr

La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (4x4, Quad, Moto) :

Références réglementaires : _ Loi n°91-2 du 3 janvier 1991
_ Articles L362-1 et L362-3 du code de l'environnement
_ Article R 331-3 du code Forestier

Les loisirs sportifs motorisés sont très en vogue de nos jours. Or se déplacer en 4x4, Quad, moto tout terrain, n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels (dégradation de la flore, dérangement et modification du comportement de la faune, risques d'accidents et nuisances sonores auprès des marcheurs et cyclistes). Afin de concilier protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est réglementée.

Les principes de la loi du 3 janvier 1991 appelée " loi 4x4 " :

* La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc strictement interdite.

* Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droits et aux manifestations sportives autorisées.

* Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation publique.

Quelques précisions d'ordre général :

* Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf dispositions contraires.

* Les chemins privés sont en principe interdits à la circulation, sans autorisation du propriétaire.

* En forêt, la circulation est réglementée par le code forestier.

* Les chemins de halage sont fermés à tout véhicule à moteur.

Quelques règles de bonne conduite :

* Bannir la pratique du hors piste.

* S'assurer que la voie est bien ouverte à la circulation.

* Un chemin non carrossable est par définition non ouvert à la circulation.

* Un simple sentier ou layon n'est jamais ouvert à la circulation.

* Respecter l'environnement, les espaces protégés, les réserves naturelles.

* Respecter les autres usagers de la nature (promeneurs, VTT, chasseurs, cavaliers).

Rappel concernant les animaux :

- Article L 1311-2 du Code de la santé publique : interdiction de nourrir, article 120 : Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

- Des sacs à déjections canines sont en vente en mairie au prix de 2€ les 50. Afin de maintenir le village le plus agréable possible, merci d'utiliser ces sacs et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

- La divagation des chiens est interdite (l'arrêté municipal du 23 janvier 2010) : L'animal en état de divagation peut être saisi pour être conduit à la fourrière (article 211-1 du Code rural). Le propriétaire ne dispose que de 8 jours ouvrés pour se manifester et reprendre l'animal (articles 213-3 et s. du Code rural). Il devra bien sûr à cette occasion acquitter les frais de garde sous peine d'amende. A défaut de revendication, l'animal abandonné peut être confié à un autre organisme en vue de son adoption à moins qu'il ne soit procédé à son euthanasie (article 213-4 du Code rural).

Environnement :

* La déchetterie : L'accès à la déchetterie de Fournès est gratuit (après avoir rempli un formulaire d'adhésion). Les heures d'ouverture sont : du lundi au samedi (sauf jeudi) de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

* Les encombrants : si vous ne pouvez pas vous déplacer à la déchetterie, une collecte est effectuée par les employés communaux, gratuitement, tous les 1ers mercredis du mois. Pour cela, il suffit de s'inscrire au secrétariat de la mairie. **Rappel** : les employés communaux ne ramassent pas les branchages et autres végétaux.

Les cyprès et les pins :

La neige tombée par deux fois cette année, a beaucoup endommagé de nombreux cyprès. Après consultations auprès de paysagistes, il s'est avéré nécessaire pour certains de les couper, pour les autres de subir une taille sévère. A l'occasion de ces travaux, deux pins situés devant la mairie ont été coupés ; par grand vent, ils devenaient dangereux du fait de leur ballant.

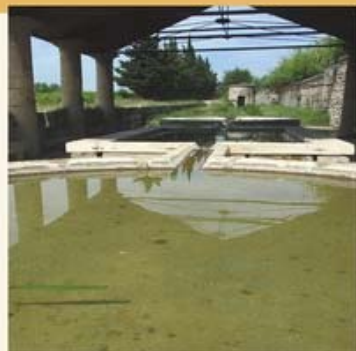
Dans le cimetière, un cèdre a dû être coupé et un autre taillé.

Olives : Nous vous informons qu'en automne, vous pourrez vous inscrire en mairie pour la cueillette des olives sur les oliviers communaux.

Inventaire des plantes invasives en rivières :

Des équipes du SMAGE vont sillonner nos cours d'eau, entre mai et novembre 2010, pour réaliser un inventaire des plantes invasives afin de mettre en œuvre des opérations de lutttes adaptées. A cet effet, toute personne intéressée et capable de parcourir les cours d'eau avec les équipes est la bienvenue. Prendre contact avec la mairie.

Règlement du cimetière : Un règlement du cimetière est en cours d'élaboration.



Bal du 14 juillet :

La municipalité vous invite au 2ème bal populaire du 14 juillet. La soirée «guinguette» animée par Génération Musette aura lieu au « jeu de boules » à partir de 19h. Repas tiré du sac, apéritif et café offerts par la municipalité.

Rallye des vieilles voitures :

Le rallye des vieilles voitures du samedi 5 juin 2010, a été organisé par la Communauté de Communes du Pont Du Gard. L'arrivée a eu lieu à la Clastre, à Saint Hilaire. Félicitations à Melle Brunel Monique, qui a gagné le 3ème prix du questionnaire "Au fil de nos villages" et au club de la bibliothèque, qui a gagné le 4ème prix.

Le Bus Musical :

Le bus musical est venu le 05 juin 2010 à 20h30. Il a été proposé par la Communauté de Communes du Pont du Gard, en partenariat avec Musicalalune, sur le thème "J'irai chanter chez vous". En 1ère partie, vous avez pu écouter : Laurent Reverte et en 2ème partie : Michel Bonno. Le récital de chansons françaises s'est terminé vers 23h30.

Associations :

Nous avons le plaisir d'accueillir « Bac à Fables et compagnie » nouvelle association présidée par Mme Charlier, récemment installée dans notre commune. Vous pourrez découvrir toutes les activités des différentes associations du village lors du «forum intercommunal des associations» qui aura lieu cette année à Valliguières le 5 septembre.

Cuisiniers des garrigues :

Vous êtes invités à participer au trophée des garrigues, organisé sur la commune de Sernhac, le 4 juillet. Le thème de cette année est "la cuisine des pays méditerranéens".

Renseignements : Mme Havel : 06.89.80.51.71.

Etat Civil :

***Naissances** : . Eloïse, Esther Martin le 21 février 2010 de Mme Agnès Blanquet et Mr Pierre Martin.
. Gabriel Jean Robert Suarez le 27 février 2010, de Mme Pauline Lagadec et Mr Jean-Jacques Suarez.
. Emma Cruzel le 23 mars 2010 de Mme Pauline Davy et Mr Vivian Cruzel.

***Mariages** : . Mme Sandie, Fabienne, Emilie Simon et Mr Olivier, Benjamin, Luc Jimenez, le 29 mai 2010.
. Mme Cécile, Chalmey et Mr Olivier, Roger, Dhoye, le 29 mai 2010.
. Mme Charlotte, Jeanne, Madeleine, Désirée, Roux et Mr Rodophe, Maximilien Chevalier le 12 juin 2010.

***Décès** : . Mr Alain Henwood le 23 février 2010.
. Mme Yvonne Eugénie Pandraud, Veuve Dhombres le 17 mars 2010.

